

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
MRC DES BASQUES**

13 septembre 2021 À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi le 13 septembre 2021, à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Bélanger
Mesdames Louiselle Rioux
 Tania Gagnon-Malenfant
 Nancy Gagné
Messieurs Frédéric Bastille

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Alain Bélanger, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

2021-09-148

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé tout en ajoutant les points suivants:

- 13.1 Résolution – approbation du financement du projet de remplacement d'installations septiques – lot 6 404 993
- 13.2 Résolution – paiement à l'entreprise Sintra inc. – pavage d'une section de la rue Rachelle
- 13.3 Résolution – approbation des directives de changement 3, 4, 5, 6 et 7 – projet de réfection des rangs de la Société Est et Bellevue

Et tout en retirant le point suivant :

- 8.2 Résolution – libération de la retenue – travaux de pavage de la 1^{ère} avenue

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-09-149

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX D'AOÛT 2021

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021 et celui de la séance extraordinaire du 18 août 2021 soient et sont adoptés tel que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Informations demandées à propos du futur garage municipal

CORRESPONDANCE

La correspondance est passée en revue.

2021-09-150

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2021

ATTENDU QUE conformément à l'article 3.1 du *Règlement no 314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, le trésorier a déposé aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu la liste des chèques émis et la liste des comptes payés en date du 30 août 2021;

ATTENDU QUE le trésorier a également déposé aux membres du conseil de la municipalité la liste des comptes qui restent à payer pour le mois d'août 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis, salaires payés, des comptes payés par dépôt direct et des comptes payés par prélèvements en date du 30 août 2021 totalisant la somme de 1 046 800.26 \$, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

D'APPROUVER la liste des comptes qui restent à payer pour la période du 1^{er} au 30 août 2021, pour un montant de 54 003.35 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE le trésorier soit et est autorisé à émettre les chèques en paiement des comptes qui restent à payer et ce, en imputant les sommes nécessaires à même les codes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les listes de comptes précitées.

Daniel Dufour, secrétaire-trésorier

2021-09-151

RÉSOLUTION - MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a adopté, lors de son conseil municipal tenue le 14 décembre 2020 la résolution portant le numéro 2020-12-252 aux fins d'établir le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QU'une élection générale aura lieu le 7 novembre 2021 et que la prochaine séance du conseil suivante est fixée au 8 novembre 2021

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'accorder aux nouveaux élus une période d'adaptation pour prendre connaissance des dossiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu tiene une séance ordinaire du conseil le 15 novembre 2021 en lieu et place du 8 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-09-152

RÉSOLUTION – TARIFS PAYABLES LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE tout membre du personnel électoral de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a le droit de recevoir une rémunération et/ou une allocation de dépenses pour les fonctions qu'il exerce;

CONSIDÉRANT QUE cette rémunération et cette allocation de dépenses s'appliquent aux élections et aux référendums;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités, le conseil d'une municipalité peut établir de nouveaux tarifs de rémunération pour le personnel électoral;

CONSIDÉRANT QUE le président d'élection pourra convenir d'une rémunération auprès des personnes pour lesquelles elle requiert les services à titre temporaire et pour combler les besoins pour assurer le bon déroulement des élections ou référendums;

POUR CES MOTIFS,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal fixe les tarifs suivants pour la rémunération du personnel électoral lors d'élections et de référendums pour la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu:

Président d'élection:

Le président d'élection ou la greffière a droit à une rémunération de:

1. 675 \$ pour la tenue du scrutin par jour
2. 525 \$ pour la tenue du vote par anticipation par jour

Pour la confection et/ou révision de la liste électorale, le montant le plus élevé entre 800 \$ et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs par 0,436 \$

Si le processus d'élection est enclenché et qu'il n'y a pas de scrutin, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération forfaitaire de 750 \$ incluant la rémunération pour la confection de la liste électorale;

Secrétaire d'élection :

Le secrétaire d'élection a droit de recevoir la rémunération équivalente aux trois quarts de la rémunération du président d'élection

Adjoint :

L'adjoint du président d'élection a droit de recevoir la rémunération équivalente à 65% de la rémunération du président d'élection

Autres membres du personnel électoral :

| Fonction | Rémunération |
|--|---------------------|
| Membre de la commission de révision | 25\$/heure |
| Scrutateur d'un bureau de vote | 21.65\$/heure |
| Secrétaire d'un bureau de vote | 19.50\$/heure |
| Membre de la table de vérification de l'identité | 14\$/heure |
| PRIMO | 18\$/heure |
| Formation (tous sauf le président, l'adjoint et la secrétaire) | 15\$/heure |

QUE le coût des repas soit assumé par la municipalité pour tout le personnel électoral;

QUE le montant alloué par repas soit laissé à la discrétion du président d'élection;

QUE les présents tarifs incluent tous les frais de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-09-153

RÉSOLUTION - RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU l'importance de tenir à jour les contrats de travail d'employés municipaux pour éviter les ambiguïtés;

POUR CES MOTIFS,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER le prolongement des avances versées à l'employé 03-0053 telles qu'effectuées par la direction générale;

D'APPROUVER la mise à jour du contrat de travail du directeur-général/secrétaire-trésorier et le nouveau contrat de travail de Mme Marie-Eve Morin pour son poste combinant les responsabilités d'adjointe administrative et de coordonnatrice aux loisirs tels que déposés par le directeur général;

D'AUTORISER M. Alain Bélanger, maire, à signer pour et au nom de la municipalité les contrats de travaux susmentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-09-154

**RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE NO 8
RELATIF AU PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA CASERNE
D'INCENDIE**

ATTENDU le règlement d'emprunt numéro 438 décrétant une dépense de 2 274 500 \$ pour le projet de reconstruction de la caserne incendie et la subvention maximale de 1 705 875 \$ applicable audit projet en vertu du volet 1 du programme « Réfection et construction des infrastructures municipales »;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat en vue de construire la nouvelle caserne incendie à l'entreprise « Marcel Charest & fils inc. »;

ATTENDU la demande de paiement partiel numéro 8 présentée par l'entrepreneur susmentionné pour les travaux exécutés et la libération de la retenue contractuelle;

ATTENDU le certificat de paiement no 8 transmis par la firme « Architecture Daniel Dumont » en date du 8 septembre 2021;

POUR CES MOTIFS,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le directeur général ou le secrétaire-trésorier adjoint à effectuer un paiement, selon la demande numéro 8, à Construction Marcel Charest et Fils, au montant n'excédant pas trois cent soixante-dix mille huit cent quatre-vingt-trois et soixante-deux cents (370 883.62 \$) taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-09-155

**RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 447
CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSES**

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de Sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU la demande des gestionnaires du Centre de services scolaires du Fleuve-et-des-Lacs d'améliorer la sécurité des écoliers appelés à circuler d'une école à l'autre;

ATTENDU QUE le rang du Petit-Village est asphalté dans sa totalité;

ATTENDU l'avis de motion et le projet de règlement déposés en date du 9 août 2021;

POUR CES MOTIFS,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement numéro 447 visant à abaisser la limite de vitesse à 30 km/heure sur les rues Place-Parent et Sainte-Marie afin d'améliorer la sécurité, de réduire les risques d'accidents et de répondre aux préoccupations des citoyens et à augmenter la vitesse à 80 km/heure dans le rang du Petit-Village tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-09-156

**RÉSOLUTION – FINANCEMENT PAR CRÉDIT-BAIL – COMPRESSEUR
D'AIR RESPIRABLE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu est assujettie à un règlement de gestion contractuelle lui permettant d'acquérir de gré à gré tout équipement ou matériaux constituant un contrat d'approvisionnement jusqu'à un maximum de 101 100 \$;

ATTENDU QUE la municipalité a approché quatre (4) entreprises pour l'acquisition d'un compresseur d'air respirable ;

ATTENDU QUE l'analyse des propositions reçues révèle que seule l'entreprise « *la Boutique du Plongeur Itée* » est en mesure d'offrir un compresseur avec toutes les caractéristiques demandées et avec toute la ventilation de prix applicable ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'était réservée le droit de demander des propositions de crédit-bail;

ATTENDU QUE le crédit-bailleur « Crédit Municipal & Manufacturier REXCAP inc. » a déposé une offre de financement présentant une possibilité de fluctuation après le 10 octobre prochain;

ATTENDU QUE les délais de livraison applicables sont de 4 à 6 semaines entraînant une facturation subséquente;

ATTENDU QUE l'imprécision des conditions de financement après cette date du 10 octobre 2021 doit entraîner le rejet de ladite proposition;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la proposition de Crédit-Bail Spar inc. dont copie est annexée aux présentes, soit un programme de 84 mois avec option d'achat de 200.00 \$, pour un montant de 81 880.84 \$ remboursable en 84 loyers mensuels de 970.01 \$ plus taxes au taux de 3.02 % étant précisé que la Banque HSBC Canada agit comme agent /courtier de placement et qui sera le locateur contractuel de ce crédit- bail;

QUE le Maire, Alain Bélanger, et le Directeur Général, Daniel Dufour, ont tous les pouvoirs nécessaires et l'autorisation de signer tous les documents pertinents pour donner effet à l'opération de crédit-bail sur 84 mois avec option d'achat de 200.00 \$ ainsi qu'un montant de 500.00 \$ comme frais de dossier (plus taxes) dont copie des documents contractuels seront disponibles lors de la signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-09-157

RÉSOLUTION – DÉCOMPTÉ NUMÉRO 2 - TRAVAUX DE RÉFECTION DES RANGS DE LA SOCIÉTÉ EST ET BELLEVUE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réfection des rangs de la Société Est et Bellevue;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a accordé le contrat susmentionné à l'entreprise « Construction B.M.L., division de Sintra inc. » au montant de 2 784 449.60 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la firme FQM Ingénierie et infrastructures a émis en date du 19 août 2021 le décompte progressif numéro 2;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le paiement d'une somme de 534 556.40 \$ plus taxes à l'entreprise « Construction B.M.L., division de Sintra inc. » pour les travaux de réfection des rangs de la Société Est et Bellevue réalisés en août 2021;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le décompte progressif numéro 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-09

RÉSOLUTION – LIBÉRATION DE LA RETENUE – TRAVAUX DE PAVAGE DE LA 1^{ÈRE} AVENUE

Point retiré de l'ordre du jour

2021-09-158

RÉSOLUTION -ADJUDICATION – CONTRAT DE RAPIÉCAGE MÉCANISÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a procédé par invitation en vue de l'adjudication du contrat pour le rapiécage mécanisé sur diverses rues;

CONSIDÉRANT la réception le 30 août 2021, de deux (2) soumissions conformes, comme suit :

| Soumissionnaire | Prix |
|-------------------------|----------------------|
| Pavage Cabano | 14 300 \$ plus taxes |
| Les Pavages Laurentiens | 18 825 \$ plus taxes |

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'ADJUGER le contrat de rapiéçage mécanisé sur diverses rues de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, au plus bas soumissionnaire conforme soit « Pavage Cabano », au prix de 14 300.00 \$ plus les taxes;

QUE demande soit faite pour ajouter le pavage d'une partie du corridor scolaire longeant le muret du cimetière jusqu'à un maximum de 6 000.00 \$ plus taxes;

QUE le resurfaçage d'une partie de la rue Drapeau ne soit pas réalisé compte tenu de la recommandation négative du Service des Travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-09-159

RÉSOLUTION -CONTRAT DE PRÉPARATION ET DE FOURNITURE D'ABRASIFS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a approché des entreprises pour la fourniture du sable abrasif devant servir à l'entretien hivernal du réseau routier lors de la période hivernale 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte plus spécifiquement sur la préparation et la fourniture de 81 voyages de 16 tonnes de sable abrasif;

CONSIDÉRANT QU'une proposition a été déposée en bonne et due forme à cet effet;

PAR CONSÉQUENT,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

DE RETENIR la proposition de Société J.R.M. enr. au montant de 11 671.05 \$ plus taxes aux fins de la préparation et la fourniture de 1300 tonnes d'abrasifs pour la saison hivernale 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-09-160

RÉSOLUTION – APPUI AU CPE « LA BALEINE BRICOLEUSE » POUR UN PROJET D'UN SERVICE DE GARDE SUBVENTIONNÉ À SAINT JEAN-DE-DIEU

ATTENDU QU'un sondage a permis de mettre en lumière une demande importante en services de garde éducatifs dans la MRC des Basques qui se chiffre à plus de 80 demandes de places subventionnées;

ATTENDU QUE plusieurs services de garde de Saint-Jean-de-Dieu ont fermé leurs portes ces dernières années forçant les jeunes familles soit à courir de grandes

distances pour trouver un service de garde disponible soit à désigner l'un des parents à renoncer au travail;

ATTENDU QUE le ministre de la Famille a annoncé la création d'un total de 9 014 places supplémentaires dans les territoires où les besoins sont plus criants;

ATTENDU QUE le comité de mise en place d'un service de garde a effectué une inspection et une analyse des espaces disponibles au presbytère de Saint-Jean-de-Dieu pour conclure qu'il pourrait servir à de telles fins;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a choisi de prioriser le développement de places à Saint-Jean-de-Dieu suivant la correspondance reçue en date du 4 août 2021;

PAR CONSÉQUENT,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu appuie le CPE « La Baleine Bricoleuse » dans ses démarches visant à établir à Saint-Jean-de-Dieu un établissement de 21 places subventionnées en services de garde;

QUE la municipalité appuie le CPE susmentionné pour le dépôt d'une demande d'aide financière à la MRC des Basques dans le cadre du Fonds de vitalisation relativement aux services d'architecture requis et à l'embauche d'un chargé de projet ou d'un agent de développement dont le mandat serait de préparer et déposer un projet au ministère de la famille pour, ultimement, réaliser les étapes administratives devant conduire à l'établissement de ce nouveau service de garde à Saint-Jean-de-Dieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-09-161

RÉSOLUTION – NUMÉROTATION CIVIQUE

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que la numérotation civique, installée de façon uniforme sur tous les immeubles construits du territoire de la municipalité, s'avère un outil indispensable afin d'assurer le repérage rapide desdits immeubles par les services d'urgence et d'utilités publiques ;

ATTENDU QU'il existe une problématique avec la numérotation civique sur la route 293 Nord;

ATTENDU QU'une nouvelle construction d'érablière dans le rang de la Société Est pose également problème;

PAR CONSÉQUENT,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu attribue une nouvelle numérotation civique aux lots suivants :

| Numéro de lot | Numéro civique |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| 5673778 (Réal Aubut) | 283, route 293 Nord |
| 5675444 (Anthony et Alain Beaulieu) | 699, rang de la Société Ouest |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-09-162

RÉSOLUTION -ADJUDICATION - CONTRAT DE FOURNITURE DE LA BIOMASSE FORESTIÈRE POUR LE RÉSEAU DE CHALEUR

CONSIDÉRANT QUE le contrat de fourniture de biomasse forestière pour le réseau de chaleur de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu est arrivé à échéance;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été lancé pour couvrir les besoins en biomasse forestière pour les périodes 2021-2022 et 2022-2023 et 2023-2024;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus à savoir :

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu accorde le contrat de fourniture de la biomasse forestière à la *Coopérative Énergies nouvelles johannoise* suivant les montants suivants:

| | |
|---|----------------------------------|
| <u>Soumissionnaire</u> | <u>Année 2021-22</u> |
| Coopérative Énergies Nouvelles johannoise | 30 624.85 \$ (avec taxes nettes) |
| | <u>Année 2022-23</u> |
| | 31 239.03 \$ (avec taxes nettes) |
| | <u>Année 2023-24</u> |
| | 31 863.71 \$ (avec taxes nettes) |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-09-163

RÉSOLUTION -ADJUDICATION - CONTRAT D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN DU RÉSEAU DE CHALEUR

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'opération et d'entretien du réseau de chaleur de la *Coopérative Énergies nouvelles johannoise* est arrivé à échéance;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été lancé pour couvrir les besoins lors des périodes 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus à savoir :

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu accorde le contrat d'opération et d'entretien du réseau de chaleur à la *Coopérative Énergies nouvelles johannoise* suivant les montants suivants

| | |
|---|----------------------------------|
| <u>Soumissionnaire</u> | <u>Année 2021-22</u> |
| Coopérative Énergies Nouvelles johannoise | 23 732.42 \$ (avec taxes nettes) |
| | <u>Année 2022-23</u> |
| | 24 162.87 \$ (avec taxes nettes) |
| | <u>Année 2023-24</u> |
| | 24 599.62 \$ (avec taxes nettes) |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-09-164

RÉSOLUTION - CONTRIBUTION AUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant une aide octroyée en matière d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et des citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Saint-Jean-de-Dieu des activités récréatives, culturelles, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et unanimement **RÉSOLU** par les conseillers présents

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité verse les sommes suivantes à titre de contributions financières ou abonnements annuels:

| Corporations / organismes | Contribution |
|---|---------------------|
| Corporation de développement socio-économique de SJDD | 5 400.00 \$ |
| Centre de prévention du suicide et d'intervention du Bas-St-Laurent | 500.00 \$ |
| Club de hockey senior B Fondations B.A. de Trois-Pistoles | 250.00 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-09-165

RÉSOLUTION - APPROBATION DU FINANCEMENT DU PROJET DE REMPLACEMENT D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE – LOT 6 404 993

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a adopté un programme de mise aux normes des installations septiques et visant la protection de l'Environnement, lequel programme consiste en l'octroi d'une aide financière remboursable pour la construction ou la réfection d'installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE l'instauration de ce programme aura pour effet d'encourager la mise aux normes des installations septiques sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les articles 4 et 92 de la Loi sur les compétences municipales permettent à la municipalité de mettre en place d'un tel programme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt financement la mise aux normes des installations septiques a été approuvé par le Ministère des affaires municipales et de l'Habitation en date du 23 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu approuve le financement des projets suivants de remplacement des installations septiques:

| PROPRIÉTAIRE | ADRESSE |
|---------------------|----------------|
| Christian Lebel | 311, Rang 8 |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-09-166

RÉSOLUTION - PAIEMENT À L'ENTREPRISE SINTRA INC. – PAVAGE D'UNE SECTION DE LA RUE RACHELLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a procédé à un appel de propositions pour les travaux de pavage d'une section de la rue Rachelle;

ATTENDU QUE les travaux réalisés par l'entreprise « Construction B.M.L., division de Sintra inc. » satisfont les attentes du présent conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le paiement d'une somme de 20 383.37 \$ plus taxes suivant la facture numéro 2402136 RI produite par la firme « Sintra inc. » en date du 30 août 2021;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-09-167

RÉSOLUTION - APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT 3, 4, 5, 6 ET 7 – PROJET DE RÉFECTION DES RANGS DE LA SOCIÉTÉ EST ET BELLEVUE

ATTENDU QUE le contrat accordé à l'entreprise « Construction B.M.L., division de Sintra inc. » a connu certaines modifications vérifiées et approuvées par la firme « FQM, ingénierie et infrastructures »

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER les directives de changements suivants :

| DDC | Objet | Variation de contrat |
|------------|--|--|
| 02 | Réparation de conduites endommagées – ponceau 8000 | 1871.20\$ plus taxes |
| 03 | Augmentation de coulis - ponceau 1270 | 6091.86 \$ plus taxes |
| 04 | Modification diamètre de conduite d'insertion - ponceau 4824 | 471.81 \$ plus taxes |
| 05 | Modification de l'épaisseur et du mélange -planage et pavage du pont P-14911 | 23.00\$/m2 (planage) 19.25\$/m2 (enrobé bit.) |
| 06 | Décohésionnement au lieu du planage (courbe) | 1.35\$/m2 |
| 07 | Deux entrées privées et un dalot de drainage | 58.00\$/m2 |

D'AUTORISER M. Daniel Dufour, directeur général/secrétaire-trésorier, à signer les directives de changement pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-09-168

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée. Il est 20h18.

Alain Bélanger,
Maire

Daniel Dufour,
Directeur général

